

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

32-03-2015

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés.

Adoptée

33-03-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, en apportant les corrections suivantes à la page #305 : premier paragraphe : ...informe...

Résolution #24-02-2015 : ... rendre obligatoire la l'obtention...

Adoptée

34-03-2015

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	22 997.59\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	5 114.03\$
VOIRIE MUNICIPALE	26 266.95\$
HYGIÈNE DU MILIEU	12 569.06\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 536.21\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	7 356.10\$
FRAIS DE FINANCEMENT	923.87\$
IMMOBILISATIONS	3 363.03\$ 3 925.84\$
Rés. #54-04-2015 TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2015:	81 689.65\$

Rés. #54-04-2015

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars 2015 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

35-03-2014

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Ramassage de neige

Une opération de déneigement a eu lieu en février.

Travaux de peinture dans le bureau administratif

L'espace du bureau administratif a été repeint en février.

Formation donnée à la Ville d'Acton Vale

L'inspecteur a assisté à une formation sur invitation de la Ville d'Acton Vale, donnée par la compagnie Bio Service, qui se spécialise dans le contrôle des odeurs (fosses septiques, conduite d'égout, etc.).

Clôture dans le parc Martin Deschamps

Il semble que l'entrepreneur responsable du déneigement de la propriété adjacente a poussé la neige jusque dans l'espace réservé pour le parc Martin Deschamps, qui n'est pas entretenu par la municipalité l'hiver. Il semble que la clôture pourrait être endommagée par les travaux de déneigement. La situation devra être évaluée au printemps.

Lumière de rue

L'inspecteur propose aux élus de remplacer les têtes de luminaire de rue lorsqu'elles sont défectueuses par des luminaires de type « LED ». Des vérifications seront faites en ce sens, pour valider l'efficacité de ces installations.

Pancarte de nom de rue

L'inspecteur va travailler avec M. Gilles Brisebois de Atelier Pékott pour créer une nouvelle pancarte de nom de rue, qui pourrait être utilisée pour les rues du nouveau développement et éventuellement pour le remplacement des pancartes actuelles.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de février 2015

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en février 2015, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

36-03-2015

Assurances collectives : renouvellement avec la Great West

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Great West soumet les conditions de renouvellement des assurances collectives des employés municipaux, par l'intermédiaire du courtier de la municipalité, J. Léon Bernard Inc.;

CONSIDÉRANT le document de renouvellement soumis en date du 21 janvier 2015, dont le total de la nouvelle prime mensuelle est de 1 065.62\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les conditions de renouvellement des assurances collectives des employés municipaux, avec la compagnie Great West, selon les termes du document soumis par courrier électronique par le courtier J. Léon Bernard Inc. en date du 21 janvier 2015.

Adoptée

Vente pour défaut de paiement de taxes

Aucun dossier à soumettre.

37-03-2015

Propriété située au 55, rue St-André : demande de procéder à un changement d'assiette de servitude de passage pour réseau d'égout

CONSIDÉRANT l'acte constitutif de servitude de passage (pour pose et entretien d'un système d'égout) reçu devant Me Gilles Poitras, notaire, le 7 juillet 1971, sous le numéro 579 de ses minutes et publié sous le numéro 200 011 au bureau de la circonscription foncière de Shefford;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une modification de cette servitude, suite aux recommandations de Me Josiane Paradis, notaire à Roxton Pond, afin de représenter l'implantation réelle de la servitude, soit suivant l'emplacement des regards retrouvés près des limites est et ouest de la propriété située au 55, rue St-André à Roxton Falls;

CONSIDÉRANT la nouvelle description de l'assiette de servitude présentée par Me Daviau, telle que décrite dans le document constituant le projet de modification de l'assiette de servitude de passage pour réseau d'égout, le tout contenu dans un courriel envoyé à la municipalité en date du 12 février 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le changement d'assiette de servitude portant le #200 011 et affectant la propriété située au 55, rue St-André à Roxton Falls, tel que présenté dans la documentation soumise dans le courriel adressé à la municipalité en date du 12 février 2015 par Me Josiane Paradis et d'autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

38-03-2015

Budget 2015 : affectation d'un montant de 21 070\$ provenant des surplus accumulés non affectés, au fonds général pour l'année 2015

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'affectation d'un montant de 21 070\$, provenant des surplus accumulés non affectés au fonds général pour l'année financière 2015.

Adoptée

39-03-2015

Vente de garage sans permis pour l'année 2015 : choix des dates

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les dates suivantes, pour la tenue des ventes de garage sans permis pour l'année 2015 :

- 6 et 7 juin 2015 (remis au 13 et 14 juin 2015 en cas de pluie)
- 5 et 6 septembre 2015 (remis au 12 et 13 septembre 2015 en cas de pluie)

Adoptée

40-03-2015

Demande de Mme Guylaine Landry : achat d'une partie du lot #3 842 725 appartenant à la Municipalité (site des neiges usées)

CONSIDÉRANT QUE Mme Guylaine Landry, propriétaire au 150, rue Richard-Audet, adresse une demande au conseil afin d'acquérir une partie du lot adjacent à sa propriété et qui appartient à la Municipalité du Village de Roxton Falls, soit le lot #3 842 725;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette acquisition est de pouvoir aménager un accès à son garage situé derrière la propriété et à quelques mètres seulement de la ligne de lot qui sépare son terrain de celui de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot qui appartient à la Municipalité sert principalement comme site de dépôt de neiges usées et est enregistré à cette fin auprès du Ministère de l'environnement puisqu'un tel usage est régi par ce ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu (moyennant des frais importants) un certificat d'autorisation pour cet enregistrement et que le lot de la Municipalité en est officiellement affecté;

CONSIDÉRANT QUE la vente d'une partie de lot nécessite l'enregistrement de nouveaux lots et que cette vente exigerait, par le fait même, d'autres procédures visant à modifier le certificat d'autorisation de la Municipalité, donc, d'autres frais;

CONSIDÉRANT QUE le lot appartenant à Mme Landry est quand même suffisamment grand pour permettre l'aménagement d'une entrée de l'autre côté du lot;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'acquisition de terrain soumise par Mme Guylaine Landry et de refuser la vente d'une partie du lot #3 842 725, appartenant à la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

41-03-2015

Demande au Pacte rural –volet local : Projet d'isolation du véhicule du service des premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite présenter une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Acton-Volet local;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer des panneaux isolant à l'intérieur du véhicule du service des premiers répondants, dans l'espace cargo, afin de permettre au système de chauffage d'appoint de maintenir une température optimale pour la conservation du matériel médical et des équipements de défibrillation;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée par Automod d'Acton Vale, au montant de 2 402.98\$ taxes incluses, pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique une contribution de la municipalité de l'ordre de 438.85\$, soit 20% de la dépense nette qui est de 2 194.24\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Ève Massé
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à présenter une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Acton-Volet local, afin de procéder au projet intitulé « Isolation du véhicule du service des premiers répondants de Roxton Falls », lequel prévoit une dépense totale de 2 402.85\$, une contribution au Pacte rural-volet local pour un montant de 1 755.39\$, soit 80% de la dépense nette et une participation financière de la Municipalité du Village de Roxton Falls de 438.85\$, soit 20% de la dépense totale nette.

Que les travaux soient exécutés par Automod dès que l'approbation du projet sera complétée.

Adoptée

42-03-2015

Révision du Schéma de couverture de risques incendies : Autorisation à la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC d'Acton

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de d'Acton est entré en vigueur le 13 mai 2007;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»

Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton utilisera les cartes d'appels afin d'optimiser les délais d'intervention, les effectifs présents dans les délais requis et, à des fins statistiques dans le schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC d'Acton à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le service de sécurité incendie de la Municipalité du Village de Roxton Falls, c'est-à-dire la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, ainsi qu'aux cartes d'appels de la centrale CAUCA.

Adoptée

43-03-2015

MTQ : compte-rendu de la rencontre tenue le 8 décembre 2015

CONSIDÉRANT le compte-rendu de la rencontre tenue le 8 décembre 2014 aux bureaux de la Direction de l'Est-de-la-Montérégie du Ministère des Transports, lequel compte-rendu fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE différentes problématiques ont été soulevées lors de cette rencontre et que le MTQ propose différentes alternatives pour lesquelles la Municipalité doit prendre position;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ s'est engagé à prendre action en 2015 dans certaines de ces propositions;

CONSIDÉRANT particulièrement la problématique de vitesse à l'entrée du village sur la 139 sud, visant à prolonger la zone de 50 km/h jusqu'à la hauteur du 92, chemin Granby, afin que les automobilistes ralentissent avant d'atteindre la zone urbaine;

CONSIDÉRANT QUE les différentes études menées par le MTQ à ce sujet mènent à la recommandation suivante : modifier les zones actuelles, en prolongeant plutôt la zone de 90 km/h jusqu'au début des trottoirs, à partir desquels la zone de 50 km/h commencerait;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ne contribue aucunement à améliorer la problématique de vitesse à l'entrée du village, près de la rue Milton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'indiquer au MTQ de ne pas procéder à la modification de la limite de vitesse de la route 139 sud, à l'approche ouest du village (chemin Granby), tel que soumis.

Qu'il soit tout de même demandé à la Sûreté du Québec de soutenir la municipalité au niveau des différentes problématiques identifiées et pour lesquelles des solutions concrètes n'ont pu être identifiées.

Adoptée

44-03-2015

Projet de raccordement au réseau d'égout municipal des propriétés situées sur la rue Dutilly : mandat à la firme EXP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de citoyens de la rue Dutilly, afin que les propriétés qui s'y trouvent soient raccordées au réseau d'égout de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP soumet la possibilité d'utiliser une technique qui permettrait de réaliser ces travaux à des coûts raisonnables pour les citoyens et ce, dès 2015;

CONSIDÉRANT QU'avant de rencontrer officiellement les citoyens concernés pour leur exposer le projet, la Municipalité souhaite connaître les coûts et les procédures nécessaires pour la réalisation de ces travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EXP, afin qu'un estimé soit préparé, visant à connaître les coûts et les procédures nécessaires pour procéder au raccordement des propriétés situées sur la rue Dutilly au réseau d'égout municipal.

Adoptée

PIIRL : suivi de l'étude pour travaux sur la rue de la Rivière

Le maire indique aux élus que le dossier chemine à la MRC et qu'il a été identifié comme étant un dossier visant des travaux de reconstruction et non réfection.

45-03-2015

Canton de Roxton : facture pour l'installation d'un débitmètre au poste de pompage du chemin des Chalets

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton présente une facture relativement à l'achat d'un débitmètre pour leur réseau d'égout situé sur le chemin des Chalets, au montant de 562.81\$;

CONSIDÉRANT QUE 3 unités d'occupation situées sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls sont raccordées à ce réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente intermunicipale entre le Village de Roxton Falls, MRC d'Acton, et le Canton de Roxton, MRC d'Acton, relativement à la fourniture du service de gestion des eaux usées au Canton de Roxton par le Village de Roxton Falls et du raccordement par le Canton de Roxton de deux immeubles du Village de Roxton Falls ne prévoit pas de modalité de partage des dépenses en immobilisation pour les dépenses réalisées par le Canton de Roxton à son réseau d'égout;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Village de Roxton Falls souhaite entretenir de saines relations avec le Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de paiement de cette facture ne constitue pas une obligation, pour le Village, de payer des dépenses en immobilisation réalisées par le Canton de Roxton à son réseau d'égout du chemin des Chalets, dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE le partage d'éventuelles dépenses d'immobilisation réalisées par le Canton de Roxton sur le réseau d'égout du chemin des Chalets, pourra être soumis à l'attention du conseil du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement de la facture soumise par la Municipalité du Canton de Roxton, au montant de 562.81\$, à titre de contribution pour l'achat d'un débitmètre.

Adoptée

46-03-2015 Bibliothèque municipale de Roxton Falls : demande d'appui pour un projet à présenter au pacte rural (Réorganisation de la bibliothèque)

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Roxton Falls sollicite l'appui de la Municipalité du Village de Roxton Falls dans le cadre d'une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Acton, volet local;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'ajout d'étagères, ajout de diviseurs et achat de livres, pour un montant total de 4 595\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité du Village de Roxton Falls et celle du Canton de Roxton est de 1 838\$ chacune, à même l'enveloppe de chaque municipalité locale au Pacte rural, totalisant 80% du projet et que celle de la Bibliothèque est de 460\$, soit 10%;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière des municipalités est également sollicitée, pour un montant de 230\$ chacune, afin de combler le 10% manquant (430\$);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, concernant le projet de réorganisation de la bibliothèque et d'autoriser la part du Village de Roxton Falls pour un montant de 1 838\$, à même l'enveloppe locale.
Que la somme de 230\$ soit également versée à la Bibliothèque de Roxton Falls, afin de combler le 10% manquant.

Adoptée

47-03-2015 Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton : demande d'appui pour un projet à présenter au pacte rural (Ateliers jeunesse)

CONSIDÉRANT QUE la Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton sollicite l'appui de la Municipalité du Village de Roxton Falls dans le cadre d'une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Acton, volet local;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à tenir des ateliers jeunesse qui sont animés à la maison des jeunes portant sur différentes thématiques et animés par les animatrices de la maison et des gens de la communauté, au coût global de 6 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité du Village de Roxton Falls et celle du Canton de Roxton est de 2 400\$, à même l'enveloppe locale de chaque municipalité au Pacte rural;

Rés. #54-04-2015 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Bonneau Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton Falls pour le projet d'ateliers jeunesse et d'autoriser l'aide financière de 2 400\$, à même l'enveloppe local de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

48-03-2015

Fondation Mira : demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique, le 16 mai 2015

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une collecte sur la voie publique le samedi 16 mai 2015 (remis au 23 mai 2015 en cas de pluie), aux profits de la Fondation Mira Inc. et sous la gouverne des Chevaliers de Colomb de Roxton Falls, aux intersections des rues Notre-Dame et du Marché et Notre-Dame et de la Rivière et rue Notre-Dame et de l'Église (autorisation du MTQ requise en plus).

Adoptée

49-03-2015

Paroisse St-Jean-Baptiste : contribution au déneigement des espaces de stationnement

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement aux coûts relatifs au déneigement des espaces de stationnement de la Paroisse St-Jean-Baptiste, en versant un montant de 996.45\$.

Adoptée

50-03-2015

Zone industrielle #402 : demande de modification de zonage visant les lots #3 841 423 et 3 841 412

CONSIDÉRANT QUE les lots #3 841 423 et 3 841 412, situés sur la rue Roski, sont situés en zone industrielle #402;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains ont respectivement 1 678.2 et 1 530 mètres carrés de superficie;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ces terrains se sont adressés au conseil afin que le zonage de leur terrain soit modifié dans le but de permettre des constructions résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur, malgré qu'il contient quelques constructions résidentielles, est principalement dédié à une vocation industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient que ces propriétaires avaient à l'époque acquis ces terrains dans le but d'y construire une construction résidentielle, ou de le vendre pour un tel projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer les propriétaires concernés (lot #3 841 423 et lot # 3 841 412) que la Municipalité ne prévoit pas procéder à une modification des usages permis dans la zone #402 pour les 2 prochaines années.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 9 mars 2015

51-03-2015

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h30.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière